

REGLEMENT

FOOT A 7

DEPARTEMENTAL

FSGT

Indice A 27 / 09 / 2019

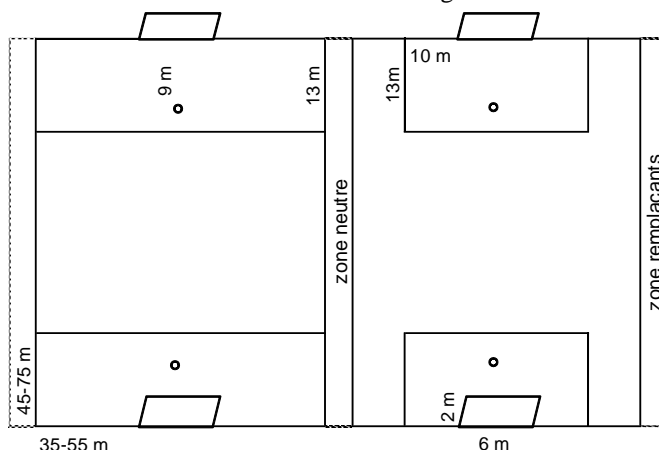
Le foot à 7 utilise les règles définies par les lois du jeu du football à 11. Les modifications apportées permettent de simplifier les règles et de privilégier l'attaque.

- **Loi I – Le terrain de jeu**

Le terrain de jeu est rectangulaire avec les dimensions suivantes :

- Longueur : 50 à 75 m ;
- Largeur : 40 à 55 m ;
- Dimensions des buts : 6 m x 2.10 m ;
- Surface de réparation : 13 m ; (Suivant tracé du terrain)
- Point de penalty : 9 m.

En pratique, on utilise le terrain de jeu à 11 que l'on partage en 2, en prévoyant, si possible, une zone neutre entre les 2 terrains constitués. Les buts amovibles sont obligatoirement fixés.



- **Loi II – Le ballon**

Le ballon utilisé est celui prévu par la loi II du règlement à 11 (taille 5).
Chaque équipe doit fournir un ballon par match.

- **Loi III – Nombre de joueurs**

La partie sera jouée par 2 équipes de 7 joueurs chacune dont un sera gardien de but, plus 3 remplaçants. Les changements de joueurs sont illimités et peuvent s'effectuer à tout moment de la partie, le joueur sortant croisant le joueur entrant sur une ligne de terrain.
Le minimum de joueurs nécessaires pour disputer une rencontre est de 5. Une équipe en présentant moins de joueurs est déclarée forfait (cf. *articles particuliers*).

- **Loi IV – Equipement des joueurs**

Chaque joueur d'une même équipe porte un équipement identique à l'exception du gardien de but, portant une tenue de couleur différente de celle des 2 équipes.
Le port des objets dangereux est interdit (montres, bracelets, chaînes...)
En fonction du terrain, les joueurs portent des chaussures à crampons moulés (terrains en herbe), à crampons multiples (terrains stabilisés), les chaussures de basket et de tennis sont tolérées. Les Chaussures à crampons vissées sont formellement interdites.
Le port du protège-tibia est obligatoire.

- **Loi V – Médiateur**

Le médiateur est un observateur qui ne doit intervenir que si les 2 équipes ne sont pas d'accord sur une action de jeu et font appel à lui.
La loi V sur la présence d'un médiateur sera applicable lors des compétitions hors départements.

Loi VI – Juges de touche

On n'utilise pas de juges de touche.

- **Loi VII – Durée de la partie**

La durée de la partie est partagée en 2 périodes de 25 minutes entrecoupées par une mi-temps de 5 minutes. On ne fait pas jouer d'arrêt de jeu (les équipes ont la possibilité de remettre en jeu un autre ballon si le ballon du match est momentanément hors de portée).

Après le retentissement du signal de fin, le match se termine lorsque le ballon sort du terrain. Pour exemple, sur une faute le ballon ne franchi pas de ligne, donc on joue le coup-franc.

- **Loi VIII – Coup d'envoi**

Les 2 équipes, par l'intermédiaire des capitaines, procèdent au choix du coup d'envoi ou du camp (tirage au sort possible).

Les joueurs sont dans chaque camp respectif, l'équipe qui n'a pas le coup d'envoi se tient à 6 m du ballon. Le ballon est placé au centre du terrain, peut être donné en arrière et est en jeu dès qu'il a bougé.

Un but peut être marqué directement après l'engagement.

- **Loi IX – Ballon en jeu et hors du jeu**

Le ballon ne sera plus en jeu dès lors qu'il aura franchi **entièrement** les limites du terrain.

Il faut insister sur le fait que les lignes font partie des surfaces qu'elles délimitent (loi I) ; par conséquent, un ballon se trouvant sur la ligne de but ou de touche est toujours en jeu.

- **Loi X – But marqué**

Un but est valablement marqué quand le ballon aura **entièrement** franchi la ligne de but (en l'air ou au sol) entre les montants et la barre transversale.

- **Loi XI – Hors jeu**

Le hors-jeu n'existe pas dans le foot à 7.

- **Loi XII – Fautes et incorrections**

Le gardien ne peut saisir le ballon sur une passe d'un coéquipier (tous les types de passes)

Le gardien peut manier le ballon dans toute sa surface de réparation, et jusqu'à la ligne de touche si la surface est défini comme tel.

Fautes sur le gardien de but

- Charger le gardien (le hors-jeu et la surface de but n'existant pas, dans le cas de contact dans la surface de réparation entre un joueur et le gardien de but adverse n'ayant pas le ballon, il y a faute si l'action est intentionnelle).

Fautes passibles d'un coup franc direct :

- Jouer d'une manière dangereuse (pied haut) ;
- Charger loyalement, ballon non à distance de jeu ;
- Donner ou essayer de donner un coup de pied ;
- Passé un croc en jambe ;
- Sauter sur un adversaire ;
- Charger un adversaire par derrière ;
- Charger violemment ou dangereusement un adversaire ;
- Frapper ou essayer de frapper un adversaire ;
- Tenir un adversaire (même par le maillot) ;
- Pousser un adversaire ;
- Toucher le ballon volontairement avec la main ou le bras ou involontairement avec le bras décollé du corps (à l'exception du gardien dans sa propre surface de réparation).

Fautes passibles d'un penalty dans la surface de réparation :

- Jouer d'une manière dangereuse (pied haut) ;
- Charger loyalement, ballon non à distance de jeu ;
- Donner ou essayer de donner un coup de pied ;
- Passé un croc en jambe ;
- Sauter sur un adversaire ;
- Charger un adversaire par derrière ;
- Charger violemment ou dangereusement un adversaire ;
- Frapper ou essayer de frapper un adversaire ;
- Tenir un adversaire (même par le maillot) ;
- Pousser un adversaire ;
- Toucher le ballon volontairement avec la main ou le bras ou involontairement avec le bras décollé du corps (à l'exception du gardien dans sa propre surface de réparation).
- Effectuer un tacle ;

• **Loi XIII – Coup franc**

Dans le foot à 7, tous les coups francs sont directs, et un but peut être inscrit directement sur coup franc contre l'équipe adverse. Les joueurs adverses devront se tenir à 6 mètres du ballon.

• **Loi XIV – Coup de pied de réparation**

Le coup de pied de réparation (ou pénalty) est accordé pour une faute dans la surface de réparation (surface des 11 mètres).

Le ballon sera placé à une distance de 9 mètres de la ligne de but, en face des buts.

Le joueur doit toucher le ballon en avant et ne pas le rejouer avant qu'il ait été touché par un autre joueur.

Le gardien de but doit rester sur sa ligne entre les 2 montants.

Les autres joueurs se tiendront en dehors de la ligne des 11 mètres.

• **Loi XV – Rentrée de touche**

Les touches se jouent à la main à l'endroit de la sortie du ballon.

Un but ne peut être marqué directement sur une rentrée de touche il doit être touché au minimum une fois par un joueur de champ.

• **Loi XVI – Sortie de but**

Lorsque le ballon est sorti du terrain par la ligne de buts (en dehors des buts) après avoir été touché en dernier par un joueur de l'équipe attaquante, c'est une sortie de but.

Pour la remise en jeu, les joueurs de l'équipe adverse devront se trouver en dehors de la surface de réparation des 11 mètres.

Le joueur de l'équipe qui exécute la remise en jeu peut placer le ballon à terre dans une partie quelconque de la surface (coup de pied de but), le ballon est en jeu dès qu'il a bougé.

Le gardien peut effectuer cette remise en jeu à la main (jeu rapide) ou jouer lui-même un coup de pied de but après avoir bloqué son ballon dans la surface.

Dans tous les cas le ballon n'est pas obligé de sortir de la surface pour être en jeu.

Un but marqué directement n'est pas valable il doit être au minimum touché une fois par un joueur de champ.

• **Loi XVII – Coup de pied de coin**

Le jeu sera repris par coup de pied de coin (corner) lorsque le ballon est sorti du terrain par la ligne de but (en dehors des buts) après avoir été touché en dernier par un joueur de l'équipe défendant.

Pour l'exécution, les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver à 6 mètres du ballon. Le ballon est en jeu après avoir bougé.

- **Loi XIX – Arrêt du gardien.**

Le gardien peut se saisir du ballon dans toute la surface (même le long de la ligne de touche, suivant la surface dessinée).

Une fois que le gardien s'est saisi du ballon, tout contact avec le sol de celui-ci entraîne la remise en jeu.